

Dossier de presse

Comité valais romand Initiative populaire "Enfants sans tabac"

Enfants sans tabac

OUI

le 13 février

La publicité pour le tabac
pousse les enfants à fumer.

14.01.2022, Sion



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

Table des matières

Communiqué de presse	1-2
Protégeons les jeunes contre le marketing du tabac !	3-4
Le tabagisme: 1ère cause de mortalité évitable en Suisse	5
Le coût du tabagisme atteint des milliards	6
Le « contre-projet indirect » est inefficace	7-8
Les expertes et experts sont unanimes : il faut absolument préserver la jeunesse de la publicité pour le tabac	9
Campagne valaisanne	10
Messages - Initiative « Enfants sans tabac »	11

Personne de contact

Alexandre Dubuis *PhD*
Responsable communication institutionnelle
alexandre.dubuis@psvalais.ch
079 525 85 45

Communiqué de presse

Vaste soutien valaisan à l'initiative populaire « Enfants sans tabac » visant à protéger les enfants de la publicité pour le tabac

La publicité pour le tabac est efficace : les résultats de la recherche montrent clairement que plus les enfants et les jeunes sont exposés à la publicité pour le tabac, plus ils commencent à fumer. Notre société se doit de les protéger contre le marketing de produits néfastes pour leur santé. La vente de produits du tabac aux personnes mineures est interdite à l'avenir. Par conséquent, la publicité pour le tabac ne doit ni les toucher, ni éveiller leur curiosité. Ce constat évident est devenu la norme dans la quasi-totalité des pays européens. C'est pourquoi un comité du valais romand extrêmement large soutient l'initiative. Il est constitué de représentants et représentantes du corps médical, de partis politiques, du corps enseignant, du domaine de la culture, mais également des grandes organisations de la santé notamment la Société Médicale du Valais, Diabète Valais, pharmavalais et la Ligue valaisanne contre le cancer.

Le tabagisme : 1ère cause de mortalité évitable en Suisse

Plus de 14 % des décès par an en Suisse sont dus au tabagisme. Chaque année, 9500 personnes meurent de maladies liées au tabac, soit 40 fois plus que le nombre de décès dus aux accidents de la route. Le tabagisme engendre aussi chaque année des coûts médicaux directs d'un montant de 3 milliards de francs qui représentent 4 % de l'ensemble des dépenses de santé.

Les jeunes sont trop nombreux à fumer - la publicité du tabac y contribue fortement. A l'âge de 15 ans, déjà 15 % des jeunes fument occasionnellement voire régulièrement (ce pourcentage ne tient pas compte des cigarettes électroniques). A 17 ans, presque un jeune sur 4 fume de façon occasionnelle ou régulière. La plupart des personnes qui fument commencent avant d'avoir atteint la majorité. Rares sont les personnes qui commencent à fumer après 21 ans.

De nombreuses études établissent un lien direct entre la publicité pour le tabac et la consommation de tabac. La quasi-totalité montre qu'il existe un lien de cause à effet : plus les enfants et les jeunes sont exposés à la publicité et à la promotion pour les produits du tabac, plus la fréquence avec laquelle ils commencent à fumer est élevée.

La publicité pour le tabac est là où se trouvent les jeunes

Aujourd'hui, la publicité pour le tabac se fait là où sont les jeunes : sur Internet et les réseaux sociaux, dans les festivals et les kiosques. Pour eux, la publicité pour le tabac est omniprésente. Il faut pourtant protéger les enfants et les jeunes. Le seul moyen est de dire OUI à l'initiative « Enfants sans tabac ». Celle-ci continuera d'autoriser la publicité qui cible les adultes : par le biais d'envois personnalisés, de journaux avec abonnement, de revues spécialisées, de sites Internet spécifiques et de contacts directs. Mais aucune publicité ne doit être faite auprès des personnes mineures auxquelles la vente de produits de tabac n'est désormais plus autorisée. De même, leur curiosité sur ces produits ne doit plus être éveillée. La Suisse est le dernier pays d'Europe et l'un des derniers dans le monde où l'industrie du tabac est autorisée à faire ce type de publicité auprès des jeunes.

L'initiative, une plus-value pour notre canton

Longtemps le Valais a été pionnier dans sa réglementation en matière de publicité du tabac. L'initiative fédérale permettra de combler un vide juridique et d'unifier les réglementations cantonales en intégrant également la publicité.

Campagne déployée sur l'ensemble du canton

Pour soutenir cette initiative **un comité haut-valaisan** a également été mis en place. Mené par Thomas Burgener, président de la Ligue pulmonaire suisse et ancien conseiller d'Etat, il est soutenu par plusieurs personnalités haut-valaisannes, à savoir Christian Rieder, Konstantin Bumann, Rahel Zimmermann, Dr. Dieter Stössel, Aaron Heinzmann et Jeannette Salzman.

Les affiches de la campagne et les annonces seront diffusés sur l'ensemble du canton. Sont également prévues 2 pleines pages regroupant dans chaque région linguistique les personnalités et organisations qui soutiennent l'initiative.

Contact

Alexandre Dubuis *PhD*
Responsable communication institutionnelle
alexandre.dubuis@psvalais.ch
079 525 85 45

Protégeons les jeunes contre le marketing du tabac !

Les études le prouvent clairement : plus les enfants et les jeunes entrent en contact avec la publicité pour le tabac, plus leur propension à commencer à fumer est grande. 57 % des fumeurs et fumeuses ont consommé du tabac avant leur majorité.

Pendant les phases de construction identitaire et la puberté, les enfants et les jeunes sont particulièrement réceptifs aux messages publicitaires de l'industrie du tabac qui mettent en scène des mondes de rêve où règnent un esprit cool, l'appartenance au groupe, le succès et le sex-appeal, qui leur promettent la liberté et qui présentent le fait de fumer comme un plaisir et un loisir distrayant.

Il est prouvé que la publicité pour le tabac a un impact **plus fort** [1] sur les jeunes que sur les adultes. Les résultats de la recherche sont unanimes : la publicité pour le tabac a pour effet de renforcer la consommation de **produits du tabac chez les jeunes** [2]. De plus, **57 % des fumeurs et fumeuses** [3] commencent à fumer avant l'âge de 18 ans.

La publicité pour le tabac cible les personnes mineures et les jeunes adultes

La publicité pour le tabac cible les personnes mineures et les jeunes adultes. La publicité pour le tabac s'adresse directement aux mineurs et aux jeunes adultes, car les personnes plus âgées n'y sont plus vraiment réceptives. **Une enquête sur les stratégies marketing pour les produits du tabac** [4] a recensé le nombre de fois où des personnes mineures et des jeunes adultes étaient exposés à des stimuli pro-tabac au cours d'un weekend comprenant une sortie en soirée. Lors de cette expérience, un total de 68 stimuli a été comptabilisé. Ils se trouvaient dans des kiosques, sur des distributeurs de cigarettes et des écrans. De nos jours, la publicité est de plus en plus présente sur les réseaux sociaux. De plus, 16,2 % des 15 à 17 ans ont déjà reçu des cadeaux promotionnels de la part de l'industrie du tabac.

Atteindre l'âge adulte en bonne santé

L'étude **LuftiBus-Studie** [5] publiée en 2020 a interrogé 3488 élèves de 6 à 17 ans et leurs dans le canton de Zurich. Les mesures des fonctions pulmonaires et des paramètres inflammatoires des voies respiratoires ont montré que les enfants et les jeunes qui fumaient présentaient davantage de troubles respiratoires. En comparaison des enfants et jeunes non-fumeurs du même âge, celles et ceux qui fument occasionnellement présentent deux fois plus souvent des symptômes de nez bouché, d'asthme ou de dyspnée. Ceux qui ont indiqué fumer régulièrement présentaient même trois fois plus souvent ces symptômes.

Oui à une protection efficace de la jeunesse

Le contre-projet n'est qu'un alibi. Les types de publicité qu'il autorise sont justement ceux qui touchent le plus grand nombre de jeunes : publicité dans les journaux gratuits, dans les kiosques, sur Internet, les médias sociaux et les festivals, donc là où les jeunes sont.

Sélection d'études scientifiques prouvant le lien entre publicité pour le tabac et tabagisme des jeunes

La publicité augmente le tabagisme chez les jeunes

Martino, S. et al. (2019) : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30098502/>

Dans cette étude, l'attention d'élèves pour les publicités sur le tabac a été suivie sans qu'ils le sachent pendant qu'ils faisaient des achats dans un magasin. Avant et après leurs achats, ces élèves ont rempli un questionnaire servant à mesurer leur propension à fumer dans le futur. L'attention portée à la publicité pour le tabac a clairement été associée à une propension à fumer dans le futur.

Publicité dans les kiosques

Haw S. et al (2020) : <https://www.journalslibrary.nihr.ac.uk/phr/phr08010#/abstract>

Cette étude sur le long terme montre que l'interdiction de la publicité pour les cigarettes dans les kiosques a fortement réduit le risque de commencer à consommer du tabac. Parmi les jeunes qui ont fait partie de l'étude APRÈS l'introduction de l'interdiction, beaucoup moins ont commencé à fumer ultérieurement. Par rapport aux jeunes qui ont participé à l'étude AVANT l'interdiction (2014), le risque d'avoir commencé à fumer était 40 % moins élevé chez les enfants participant à l'étude en 2015 et en 2016, soit un an après l'interdiction (HR 0,6), et même 73 % moins élevé deux ans après l'interdiction (HR 0,27).

Effet de la publicité pour les cigarettes électroniques

Hansen J. et al (2020) : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31855726/>

Cette étude longitudinale a été menée en milieu scolaire auprès de 4529 jeunes allemands (âge moyen = 12,5 ans). Ils ont été interrogés une première fois en automne/hiver 2016-2017 puis une seconde fois douze mois plus tard. Les enfants les plus exposés à la publicité pour les cigarettes électroniques présentaient un taux de consommation ultérieure de cigarettes électroniques 37 % (OR 1,37) plus élevé, un taux de consommation de cigarettes 44 % plus élevé (OR 1,44) et un taux de consommation de narguilé 82 % (OR 1,82) plus fréquent.

Le tabagisme: la 1ère cause de mortalité évitable en Suisse

Chaque année en Suisse, 9500 personnes meurent de maladies liées au tabac. Ces décès prématurés et l'immense souffrance qu'ils entraînent sont pourtant évitables. Les personnes qui commencent à fumer aujourd'hui s'exposent ultérieurement au risque de maladies chroniques telles que des affections des voies respiratoires, des troubles cardiovasculaires ou un cancer.

Le tabac tue chaque année près de 10 000 personnes en Suisse

Chaque année, **9500 personnes** [6] meurent prématurément en Suisse à cause du tabagisme, dont **6200 hommes et 3300 femmes** [7]. Cela représente 26 personnes par jour, soit six fois plus que les décès dus aux accidents de la route, à la consommation de drogues illégales, au sida et aux suicides réunis. Les fumeurs et fumeuses meurent le plus souvent de maladies cardiovasculaires, suivies par le cancer du poumon, les maladies des voies respiratoires et d'autres types de cancer (par exemple cancer de la cavité buccale, de l'œsophage, des reins ou du pancréas). **Plus d'un décès sur dix** [8] en Suisse est imputable à des maladies en lien avec le tabagisme. La consommation de tabac est **la cause de cancer évitable la plus fréquente** [9].

Le tabac est à l'origine de plus de 80 % des cas de cancer du poumon [10]

Dans le monde entier, la consommation de tabac est la première cause de cancer du poumon. Elle est à l'origine de 90 % des cas de cancer du poumon chez les hommes et de 80 % chez les femmes. En Suisse, le cancer du poumon est la principale cause de décès dû au cancer, avec 3235 cas par an (pour la période de 2013 à 2017) [11]. Sur la même période, l'incidence du cancer du poumon a baissé de 4 % chez les hommes et a augmenté de 7 % chez les femmes. Dans la population féminine, le taux de nouveaux cas a quasiment doublé entre 1988 et 2017, passant de 16 à 30 cas pour 100 000 habitantes. Dans le même laps de temps, le taux de mortalité des femmes a constamment augmenté lui aussi. Une croissance de 75 % a été enregistrée par rapport à la période allant de 1988 à 1992. Comme les catégories d'âge de femmes fumant le plus commencent à peine à atteindre l'âge auquel le développement du cancer est fréquent, il y a lieu de supposer que **la mortalité prématurée des femmes due au tabac** [12] continuera de croître ces prochaines années [13].

Le coût du tabagisme atteint des milliards

Le coût du tabagisme est énorme pour la collectivité : il est plusieurs fois supérieur aux pertes résultant des restrictions publicitaires.

Coûts médicaux de 3 milliards de francs par an et perte de productivité de 2 milliards

Le tabagisme occasionne des coûts médicaux directs (traitements médicaux, médicaments, hospitalisations, etc.) de 3 milliards de francs par an, ce qui correspond à environ 4 % des dépenses de santé en Suisse [14]. De plus, l'absentéisme temporaire ou permanent des collaborateurs et collaboratrices lié au tabagisme occasionne des pertes de production allant de 833 millions de francs (méthode des coûts de friction) à 3,1 milliards de francs (méthode du capital humain). L'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) quant à elle estime ces pertes à 2 milliards [15].

Des restrictions renforcées de la publicité génèrent des économies

D'après une étude de la Confédération analysant l'impact de la réglementation sur l'économie, les bénéfices réalisés grâce à une loi forte sur les produits du tabac – c'est-à-dire avec des restrictions renforcées – atteindraient entre 400 et 600 millions de francs par an, notamment par la réduction des coûts sociaux.

Les médias suisses peuvent se passer de la publicité pour le tabac

La part de la publicité pour le tabac dans la presse et sur les affiches a énormément baissé : elle ne représente que 0,2 % des mandats publicitaires. Aujourd'hui, la plus grande partie des dépenses publicitaires des multinationales du tabac n'est plus destinée aux annonces publicitaires mais à la publicité sur Internet et dans les points de vente, ainsi qu'aux activités promotionnelles (parrainage d'événements, festivals, etc.) [16].

Les restrictions de la publicité pour le tabac sont davantage pourvoyeuses d'emplois

Des études internationales [17] prouvent qu'une réduction du pourcentage de fumeurs et fumeuses permettra de créer davantage de postes qu'il n'en sera supprimé. L'étude de la Confédération susmentionnée a également permis de montrer que de fortes restrictions de la publicité pour le tabac ne devraient déplacer qu'entre 340 et 540 emplois du secteur du tabac vers d'autres domaines, et ceci au cours des 40 prochaines années (!) [18]. L'industrie du tabac n'est en fait que très peu créatrice d'emplois, qui pour la plupart ne sont pas concernés par la législation suisse, puisque deux emplois sur trois sont situés au siège international respectif de ces sociétés. Une loi nationale sur les produits du tabac n'a de conséquences que pour les collaborateurs et collaboratrices des entités suisses et des sites de production. Là encore, ces conséquences sont limitées puisque 75% de la production suisse est destinée à l'exportation [19].

Le « contre-projet indirect » est inefficace

Dans la nouvelle loi sur les produits du tabac, le Parlement rejette une protection efficace de la jeunesse. Les types de publicité encore autorisés sont justement ceux qui touchent le plus grand nombre de jeunes. Le «contre-projet indirect» n'est donc qu'un alibi. L'initiative « Enfants sans tabac » vise à corriger les erreurs du Parlement.

Après des années de débat, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les produits du tabac lors de son vote final du 1er octobre 2021. Cette loi devrait entrer **en vigueur mi-2023** [20], indépendamment de l'issue de la votation populaire « Enfants sans tabac ». Ainsi, les produits du tabac et les cigarettes électroniques ne seront plus soumis à la loi sur les denrées alimentaires.

Compromis insuffisant du Parlement

La loi sur les produits du tabac prévoit d'interdire la vente des produits du tabac et des cigarettes électroniques aux personnes mineures dans toute la Suisse et franchit ainsi une étape importante. Mais comme le montre une récente **étude de l'Université de Bâle** [21], les restrictions de vente à elles seules sont peu utiles si l'industrie du tabac conserve l'autorisation de faire de la publicité pour ses produits auprès des jeunes. Dans la version initiale de la loi sur les produits du tabac telle qu'adoptée par le Conseil des Etats, les principales revendications de l'initiative « Enfants sans tabac » auraient été satisfaites et les auteurs de l'initiative auraient pu retirer leur initiative populaire. Lors de **son débat final** [22], le Parlement a toutefois placé les intérêts de l'économie et de l'industrie du tabac au-dessus de ceux des enfants et des jeunes. Il n'y a que sur les affiches, les terrains de sport et au cinéma que les produits du tabac ne peuvent plus faire l'objet de publicité. Ces mesures ont de toute façon déjà été mises en œuvre dans de nombreux cantons et ne sont pas suffisantes pour protéger efficacement la jeunesse.

La publicité est autorisée aux endroits où elle touche le plus les jeunes

La publicité dans la presse et sur Internet continue d'être entièrement permise par la nouvelle loi sur les produits du tabac. Cette loi maintient également l'autorisation de sponsoring. A l'avenir, l'industrie du tabac pourra donc sans aucune restriction **faire de la publicité aux endroits où elle atteint le mieux les personnes mineures** [23] : dans les journaux gratuits, sur les portails en ligne et les réseaux sociaux, dans **les kiosques** [24] et dans **les festivals** [25] et concerts.

L'initiative en détail

Mesure	Initiative populaire	Loi valaisanne sur la santé	LPTab
Vente au moins de 18 ans	—	—	—
La publicité qui touche les enfants et les jeunes	—	—	✓
Publicité par voie d'affichage	—	—	—
Publicité en salles de cinéma	—	—	—
Publicité papier	18	18	✓
Publicité sur internet	18	✓	✓
Publicité sur des biens de consommation	—	—	partiellement interdite
Promotion (promotion des ventes)	18	18	partiellement interdite
Parrainage international	—	Interdite de facto	—
Parrainage national	18	18	✓
Publicité sur les points de vente	18	18	✓

18 = l'interdiction s'applique lorsque des mineurs y ont accès

Compromis insuffisant du Parlement

La nouvelle loi sur les produits du tabac prévoit certes une interdiction de vente des produits du tabac et des cigarettes électroniques aux personnes mineures dans toute la Suisse, mais pour le reste, il manque des mesures dans le sens d'une protection efficace de la jeunesse : Il n'y a que dans l'espace public, par exemple sur les affiches ou sur les terrains de sport et au cinéma, que les produits du tabac ne peuvent plus faire l'objet de publicité. Concrètement, il n'y aura pas beaucoup de changements, car aujourd'hui déjà, 17 cantons appliquent une interdiction de panneaux publicitaires pour le tabac et six d'entre eux une interdiction de publicité pour le tabac au cinéma. En revanche, la publicité dans la presse papier et sur Internet continue d'être entièrement autorisée dans toute la Suisse, donc précisément là où elle touche le plus les personnes mineures actuellement. C'est aussi la raison pour laquelle la publicité pour les produits du tabac se trouve le plus souvent aux « pages people » des journaux gratuits (et pas à la rubrique économique) ainsi que sur les portails en ligne, entourée de texte rédactionnel (ce qui permet de banaliser la publicité pour le tabac). Ce constat est également vrai pour les mesures de promotion telles que les rabais ou les actions, les concours et le parrainage national.

La publicité dans les points de vente (p. ex. kiosques), qui est placée juste à la hauteur du regard des enfants, à côté des bonbons et autres friandises, et qui cible surtout les personnes mineures, pose également problème.

La loi fédérale sur les produits du tabac n'assure pas la protection de la jeunesse. Dans le cadre du contre-projet indirect du Parlement, qui entrera en vigueur indépendamment de l'initiative populaire, la vente de produits du tabac à des personnes mineures sera enfin interdite dans toute la Suisse.

L'initiative populaire réclame en conséquence qu'aucune publicité pour ces produits ne puisse plus non plus toucher les enfants et les jeunes.

Les expertes et experts sont unanimes : il faut absolument préserver la jeunesse de la publicité pour le tabac

La coalition des organisations porteuses de l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité » se compose de spécialistes, d'expertes et d'experts qui s'engagent pour cette cause, indépendamment de leurs intérêts économiques.

L'ensemble du corps médical, toutes les grandes organisations de la santé, les associations pour la jeunesse et le sport, ainsi que de nombreux autres organisations et spécialistes sont unanimes : « Nous devons préserver les enfants et les jeunes en évitant qu'ils commencent à fumer. » Les connaissances spécialisées et l'unanimité des organisations porteuses sont remarquables ; c'est le moment d'écouter les expertes et les experts et de dire OUI à l'initiative « Enfants sans tabac ».

Le parlement ne cherche pas à protéger efficacement les jeunes. Ainsi, la nouvelle loi sur les produits du tabac n'est qu'un alibi et fait passer les intérêts de l'industrie du tabac et de la publicité avant le bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Pour qu'il soit possible de mettre en oeuvre une protection efficace de la jeunesse, les organisations porteuses ont dû prendre les choses en main et lancer l'initiative populaire et de la soumettre au vote maintenant.

Campagne valaisanne

Personnalités et organisations valaisannes soutenant l'initiative



Enfants sans tabac

OUI
le 13 février

La publicité pour le tabac

pousse les enfants à fumer.

Le Valais est pionnier dans la protection de notre jeunesse, c'est pourquoi de nombreuses personnalités et organisations valaisannes soutiennent l'initiative.

Personnalités

Amoos Emmanuel : Conseiller national · Sierre – **Ançay Tarcis** : Député · Mollens – **Ançay Julien** : Ski alpinisme · Fully – **Antonin Alexandre** : Directeur Caritas Valais · Vétroz – **Arlettaz Monnet Géraldine** : Éducatrice de l'enfance · Martigny – **Aymon Valentin** : Député-suppléant · Savièse
Beytrison Vincent : Pharmacien · Lens – **Bochud Tornay Chantal** : Présidente Médecins de famille et de l'enfance Valais · Monthey – **Bonvin Claire-Lise**
 Députée · Salins – **Bonvin Nicolas** : Député · Sierre – **Bonvin Louis** : Médecine générale · Sierre – **Borgeaud Clément** : Président de parti · Monthey
Bourgeois Gaël : Membre de la Constituante · Bovernier – **Bridevaux Pierre-Olivier** : Chef Service de pneumologie, Hôpital de Sion · Sion
Burgdorfer André : Directeur La Fontanelle · Mex – **Burgdorfer Sylvie** : Infirmière · Mex – **Burgener Thomas** : Président Ligue pulmonaire
 suisse · Viège – **Burri Robert** : Député · Choëx – **Card Corinne** : Députée · Nax – **Charton-Furer Joelle-Gladys** : Médecine générale · Venthône
Charton-Furer Thierry : Médecine générale · Venthône – **Claivoz Jacques** : Député-suppléant · Martigny – **Clivaz Christophe** : Conseiller national
 Sion – **Closuit Arlette** : Médecin tabacologue · Martigny – **Closuit Sébastien** : Créateur de contenu digital · Martigny – **Closuit Bertrand** : Radiologue
 Martigny – **Constantin Patricia** : Députée · Ayent – **Cordonier Jacques** : Ancien chef Service cantonal de la culture · Sion – **Crettol Blaise** : Membre de
 la Constituante · Montana – **Cretton Nathalie** : Députée · Collombey-Muraz – **Crousset Jessica** : Marketing/communication · Les Giettes – **Dayer Eric**
 Infectiologue · Vétroz – **Debons Thierry** : Directeur Conservatoire cantonal du Valais · Savièse – **Décaillet Charles-Henri** : Médecine générale
 Troistorrens – **Dessimoz Céline** : Députée · Bramois – **Drion Maximilien** : Sportif professionnel · Vercorin – **Dubuis Alexandre** : Responsable CIPRET
 Valais · Sion – **Duc Volluz Sophie** : Médecine interne · Saxon – **Duc-Bonvin Corinne** : Membre de la Constituante · Chermignon – **Dumoulin Marius**
 Ancien directeur des écoles de Savièse · Savièse – **Dupuis Émilie** : Députée · Massongex – **Favre Dominique** : Président Promotion santé Valais
 Sion – **Fontana Sandro** : Membre de la Constituante · Collombey-Muraz – **Fournier Jérôme** : Député-suppléant · Vernayaz – **Fournier Fabrice**
 Député-suppléant · Basse-Nendaz – **Frey Jean-Georges** : Pneumologue · Lens – **Ganzer Stéphane** : Président de Commune · Noble-Contrée
Gex Grégoire : Pneumologue · Ayent – **Giroud Roxanne** : Députée-suppléante · Orsières – **Gotti Fabienne** : Gynécologie-obstétrique · Martigny
Jacquier Lionel : Médecine interne · Martigny – **Jaffé Philip** : Membre Comité des droits de l'enfant à l'ONU · Sion – **Jemelin Claude**
 Médecin retraité · Olon – **Job Bertrand** : Cardiologue · Martigny – **Julen René** : Pharmacien · Glis – **Kamerzin Sidney** : Conseiller national · Sierre
Kessi Praz Maude : Députée-suppléante · Salins – **Kessler Christian** : Président Diabète Valais · Sion – **Kniel Fux Lucie** : Présidente Fédération
 valaisanne des centres SIPE · Naters – **Lehky Hagen Monique** : Présidente Société Médicale du Valais · Brigue-Glis – **Llor Juan** : Chef du service
 de pédiatrie, Hôpital de Sion · Vétroz – **Lovey Pierre-Yves** : Hématologue · Sion – **Luggen Georges** : Retraité · Brigue-Glis – **Maceiras Quentin**
 Footballeur professionnel · Sion – **Maret Marianne** : Conseillère aux États · Troistorrens – **Melly-Basili Carole** : Députée · Sierre – **Membrez Philippe**
 Médecine interne générale · Savièse – **Métraiiller Françoise** : Députée · Muraz – **Micheloud Sandra** : Directrice-adjointe Promotion santé Valais
 Vernamiège – **Moix Maxime** : Député-suppléant · Vétroz – **Moix Jean-Bernard** : Directeur Promotion santé Valais · Salins – **Moos Franck** : Directeur
 Ligue valaisanne contre le cancer · Sion – **Morelli Zaher Clémence** : Pneumologue · Martigny – **Moulin Gérard** : Directeur OSEO Valais · Martigny
Moulin-Roh Catherine : Responsable domaine Promotion et Prévention · Conthey – **Ostrini Olivier** : Député-suppléant · Choëx – **Paccaud Denis**
 Pédiatre · Monthey – **Paccaud Yan** : Pédiatre · Sion – **Pilet François** : Ancien président Commission Cantonale de Promotion de la Santé · Vouvry
Quarroz Alexandra : Directrice Diabète Valais · Sion – **Ramuz Pierre-André** : Directeur d'école primaire · Charraz – **Revaz Nathalie** : Pédiatre
 Monthey – **Salvas Emmanuelle** : Députée · Salvan – **Rey Serge** : Député · Chermignon – **Rey Laurent** : Médecine interne et député · St-Maurice
Reynard Mathias : Conseiller d'État · Savièse – **Rieder Christian** : Responsable Secteur résidentiel Addiction Valais · Brigue – **Riva Gapany Paola**
 Présidente Fédération romande des consommateurs Valais · Savièse – **Savioz Jean-Michel** : Député · Sion – **Savoy Carole** : Infirmière en
 pédopsychiatrie · Noble-Contrée – **Savoy Jean** : Psychiatre-psychothérapeute · Grimsuat – **Schaller Frédéric** : Co-président pharmavalais
 Haute-Nendaz – **Schenkel Sandra** : Députée-suppléante · Ardon – **Sherpa-Zimmermann Andrea** : Himalayiste et avocate en droit du sport · Sion
Secco Anne-Laure : Vice-présidente de parti · Lens – **Sonnati Guillaume** : Député · Monthey – **Tabin René** : Pédiatre · Venthône – **Tenud Tamara**
 Responsable Unité de Santé Scolaire · Salquenen – **Tissonnier Danièle** : Directrice Fédération valaisanne des centres SIPE · Saint-Léonard
Tristan Martine : Députée · Versegères – **Turini Pierre** : Coordinateur médical qualité des soins et sécurité des patients à l'Hôpital du Valais · Grimsuat
Udry-Rossi Emmanuelle : Pneumologue · Savièse – **Urban Thomas** : Directeur Addiction Valais · Ayent – **Von Roten Jean-Boris** : Pharmacien · Fully
Vouillamoaz Périne : Co-présidente du Groupement Valais Romand Mucoviscidose · Chamoson – **Vouilloz Michel** : Ancien médecin cantonal du
 Valais · Cries/Vollèges – **Waeber-Kalbermatten Esther** : Ancienne Conseillère d'État · Brigue-Glis – **Wolf Brigitte** : Co-présidente de parti · Bitsch
Zuber Christian : Chirurgien · Sion – **Zufferey Philippe** : Économiste d'entreprise · Veyras

Organisations

Addiction Valais – Caritas Valais – Centres médicaux-sociaux du Valais
 Centres SIPE – Diabète Valais – Groupement Valais Romand Mucoviscidose
 La Fontanelle – Ligue pulmonaire valaisanne – Ligue valaisanne contre le cancer
 Médecins de famille et de l'enfance Valais – OSEO Valais – pharmavalais
 Promotion santé Valais – Société Médicale du Valais

Comité cantonal « Enfants sans tabac »

Marianne Maret : Conseillère aux États
 Thomas Burgener : Président de la ligue pulmonaire Suisse · Ancien Conseiller d'État
 Sidney Kamerzin : Conseiller national

enfantssanstabac.ch/vs/



Promotion santé Valais
 Gesundheitsförderung Wallis

Pour que nos enfants soient
 libres de vivre sans tabac



Messages - Initiative « Enfants sans tabac »



«Depuis de nombreuses années, le Valais limite la publicité pour le tabac, en particulier auprès des jeunes et des enfants. Il est temps que la Confédération adopte le même type de mesures !»

Mathias Reynard,
conseiller d'Etat (VS)

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



«Les enfants sont, depuis tant d'années, exposés à un marketing direct et indirect. Cette votation représente enfin une opportunité de pouvoir les protéger de manière efficace.»

Arlette Closuit-Jenzer,
Médecin interniste, tabacologue

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



«Soutenez une initiative qui défend la liberté des plus jeunes en leur évitant une addiction.»

Pierre-Olivier Bridevaux,
Médecin

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



«La santé est une richesse qui n'a pas de prix. RESPIRER c'est la vie... Protégeons nos enfants de la publicité liée au tabac.»

Péline Vouillamoz,
co-présidente Valais Romand
mucoviscidose

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



«Tout enfant devrait pouvoir respirer sans que cela nuise à sa santé. Il est révoltant que des pratiques commerciales nocives qui créent ce danger soient tolérées!»

Prof. Philip Jaffé,
Membre Comité des droits de l'enfant
à l'ONU

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



«Je soutiens cette initiative, en tant que mère, physiothérapeute et politicienne. Parce que les jeunes en particulier sont sensibles à la publicité. Ne les incitons pas à commencer à fumer. Il est si difficile d'arrêter plus tard.»

Marie-Josée Reuse,
Députée au Grand Conseil

**Enfants
sans tabac**
le 13 février



Comité Valais romand
www.enfantssanstabac.ch/vs

Références

- [1] Marketing et publicité pour les produits du tabac – nouveaux éléments : https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/00/0024817F68691ED3B79B3BFAB2246651.pdf
- [2] p. ex. Hanewinkel et al: Cigarette advertising and adolescent smoking <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31855726/>
- [3] Correlates of self-reported exposure to advertising of tobacco products and electronic cigarettes across 28 European Union member states: <https://tobaccocontrol.bmj.com/content/26/e2/e130>
- [4] Résultats de l'étude : publicité et promotion des ventes le long des chemins empruntés au quotidien : <https://observatoire-marketing-tabac.ch/resultats-8/>
- [5] Cigarette, shisha, and electronic smoking and respiratory symptoms in Swiss children - The LUIS study: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32716136/>
- [6] <https://www.zhaw.ch/de/forschung/forschungsdatenbank/projektdetail/projektid/3436/>
- [7] <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-tabak.html>
- [8] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants/tabac.assetdetail.350100.html>
- [9] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.19305696.html>
- [10] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.19305696.html>
- [11] Chez les hommes, 21 % des morts du cancer sont décédés des suites du cancer du poumon et chez les femmes, ce pourcentage est de 18 %.
- [12] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.11827016.html>
- [13] Les femmes des catégories plus âgées présentent une évolution contraire aux hommes. Parmi les femmes nées entre 1935 et 1955, le pourcentage de celles ayant déjà fumé a fortement augmenté
- [14] Fischer, B.; Mäder, B.; Telser, H. (2020): Volkswirtschaftliche Kosten von Sucht. Studie im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit BAG. Polynomics.
- Mattli, Reto; Farcher, Renato; Dettling, Marcel; Syleouni, Maria-Eleni; Wieser, Simon (2019): Die Krankheitslast des Tabakkonsums in der Schweiz. Schätzung für 2015 und Prognose bis 2050. Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften. Winterthur.
- [15] Fischer, B.; Mäder, B.; Telser, H. (2020): Volkswirtschaftliche Kosten von Sucht. Studie im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit BAG. Polynomics.
- [16] Matthias Gehrig, Mattia Simion, Dr Aurélien Abrassart, Kilian Künzi (2015) : Analyse d'impact de la loi sur les produits du tabac, Berne BASS.
- [17] https://cancercontrol.cancer.gov/sites/default/files/2020-08/m21_complete.pdf
- [18] Matthias Gehrig, Mattia Simion, Dr Aurélien Abrassart, Kilian Künzi (2015) : Analyse d'impact de la loi sur les produits du tabac, Berne BASS.
- [19] <https://stories.publiceye.ch/tabac/>
- [20] <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-schweiz/entwurf-tabakproduktegesetz/hintergrund-tabakproduktegesetz.html>
- [21] https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3390220
- [22] <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20150075>
- [23] <https://observatoire-marketing-tabac.ch/>
- [24] <https://tabagisme.unisante.ch/splash-pub/>
- [25] <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/so-effektiv-ist-tabak-sponsoring-an-open-air-ld.1832358>

**Enfants
sans tabac**

OUI
le 13 février



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis